



## CAPD du 23 mai 2016 Déclaration du SE-Unsa

Madame la directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs,

En syndicalisme comme en politique, certains sont prompts à s'approprier des acquis quitte à réécrire l'histoire.

Le dossier de l'ISAE n'échappe pas à ce syndrome. Il y a foule au portillon pour en revendiquer la paternité.

Un retour en arrière s'impose donc :

Au début de l'histoire, il y a d'abord eu le mythe inaccessible de l'obtention de l'équivalent de l'ISOE pour les PE... chacun maugréant en silence devant cette injustice...

Puis en 2011, le SE-Unsa, seul, se saisit du dossier et lance une large campagne d'opinion « Mon ISOE, je la veux.... » auprès de la profession. Évidemment elle trouve un large écho auprès des collègues du 1<sup>er</sup> degré et récolte en quelques mois plus de 35.000 signatures.

Un nombre que nous ferons valoir auprès de Vincent PEILLON chargé des questions d'éducation dans le cadre de la campagne présidentielle de François Hollande....

Des autres syndicats, point de traces en cette période.

En 2013, le SE-Unsa a décroché et signé le protocole actant la nécessaire revalorisation des PE avec la création de l'ISAE et l'augmentation de la hors-classe des PE. Ce protocole proposé à toutes les organisations a aussi été signé par 2 autres d'entre elles.

D'autres étaient absents ce jour-là...

Allez, on est beaux joueurs, mais cela devait être écrit...

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits. Le premier ministre vient d'annoncer le passage de l'Isae à 1200€ annuels dès la rentrée 2016.

Cette annonce faite en clôture des assises de la Refondation marque l'aboutissement d'une longue mobilisation pour la reconnaissance des enseignants du premier degré, de leur niveau de recrutement et de leur engagement professionnel. À la veille de discussions sur les carrières de tous les enseignants (négociations PPCR). Le SE-Unsa se félicite de cette mesure qui acte une plus grande équité entre les différents corps d'enseignants. S'il reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'Isae (animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...), le SE-Unsa se félicite cependant que l'égalité de reconnaissance des enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement, progresse enfin. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Cette mesure vient s'ajouter à l'augmentation des promotions à la hors-classe des professeurs des écoles avec un ratio porté à 5% dès septembre 2016, poursuivant son rapprochement avec celui de 7% qui est désormais la règle dans le second degré.

Mais venons-en à l'un des sujets de notre CAPD

Le temps partiel sur autorisation.

Les invitations pour informer du refus envisagé du temps partiel sur autorisation ont eu un effet pour le moins déstabilisant chez nos collègues. Certains vivent même cette situation de façon désastreuse, surtout ceux qui le demandent pour soulager leur santé fragile ... Ce qui, jusqu'à présent, était vécu comme un droit de choisir sa quotité de travail, permettant d'organiser au mieux leur vie pro et leur vie perso disparaîtrait presque d'un seul coup.

Que nous ont fait remonter nos collègues ?

- « Si j'ai choisi de travailler à temps partiel c'est pour concilier ma vie professionnelle et ma vie privée. Je travaille sereinement et avec le sourire, à temps partiel, et c'est certainement pour cela que je ne sature pas de mon métier, à l'opposé de plusieurs collègues à temps

plein. Notre métier est exigeant et fatiguant, mon choix est donc bénéfique à tous (ma famille, mes élèves, moi-même). Une fatigue permanente m'empêche d'être au mieux de ma forme et une journée de repos dans la semaine est indispensable pour que je puisse continuer à exercer mon métier d'une manière correcte (je ne suis que très rarement absente grâce à cela, et mes rendez-vous médicaux sont pris ce jour) C'est assez pénible psychologiquement de se savoir diminuée, sans qu'en plus, on nous refuse ce petit mieux pour finir notre carrière dans de bonnes conditions »

- Outre mes deux jeunes enfants, mon conjoint est militaire donc souvent absent. De plus nous habitons une région où nous n'avons pas de famille donc personne pour nous aider ou nous soutenir en cas de problème. Travailler à temps partiel me permet donc de mieux gérer les imprévus et le quotidien. »

- Enseignante en T2 depuis 2 ans je suis sur 4 postes, 4 écoles, et autant de niveaux voir plus. J'ai besoin de temps pour préparer et profiter un minimum de ma famille (3 enfants).

- Séparée du papa de mes enfants depuis 3ans, et ayant la garde de mes filles de 5ans et 8ans, je dois assumer seule le quotidien. Ce temps partiel m'est indispensable pour organiser mes semaines et les gérer du mieux possible... »

-Une remarque revient souvent : je fais le sacrifice d'une partie de mon salaire, j'en connais l'impact sur ma retraite, mais je privilégie la qualité de vie au service de ma famille...

Dans tous ces témoignages, qui sera la plus méritantE au temps partiel ?

LA collègue en fin de carrière qui se paie ainsi sa cessation progressive d'activité, dispositif inexistant actuellement ?

LA mère de famille qui élève seule ses enfants ?

LA collègue qui souffre d'une maladie non reconnue par la MDPH mais qui plombe son quotidien ? LA collègue qui aide ses ascendants en difficulté ?

LA collègue qui recherche un bien-être de vie qui forcément lui permettra un bien être au travail ?

LA collègue qui lutte contre le stress et le burn out ?

LA collègue en début de carrière qui doit assurer les préparations multi-niveaux sur des postes à 50km de chez elle et qui cumule les enfants en bas âge ?

LA collègue qui reprend des études ?

LA collègue qui assure seule les tâches de la maison, les enfants car le conjoint a une profession qui l'éloigne du foyer, ou n'a pas d'horaires ?

Vous remarquerez, Madame la directrice que j'ai toujours utilisé le féminin ...

LA collègue... car nous avons beau être au 21 ème siècle, les usages, traditions, schéma de vie sont tenaces ... la femme qui travaille fait toujours (allez, je concède, « souvent ») une double journée voire une triple journée (tâches ménagères, éducatives et le travail) Ce n'est pas du féminisme exacerbé, c'est une réalité ! Même chez les enseignantes !

Pour toutes ces raisons, nous maintenons que le droit au temps partiel n'est pas négociable. Les collègues se sentent de plus en plus emprisonnés dans leur poste, sans espoir d'en sortir...

Entre la mobilité géographique difficile, une mobilité professionnelle qui peut-être de plus en plus théorique, détachements et disponibilité peuvent être refusés et maintenant le temps partiel bridé, les collègues vivent de moins en moins bien leur métier avec si peu de perspectives d'évolution. Nous aimerions pouvoir tenir un autre discours, mais malheureusement, nous le constatons quotidiennement dans les témoignages que nous recevons.

Oui c'est une lame de fond que l'institution aurait tort de sous-estimer pour l'avenir du métier. Pour le SE-Unsa, les ministères de tutelle se doivent d'abonder en moyens une politique RH de qualité !

Je vous remercie